

AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 37 ;

Article unique :

La commission a rendu les avis ci-après :

Type de convention	Etablissements partenaires	Pays	Disciplines concernées	Vote
Double-diplômes <i>Création</i>	Instituto Internacional de Educação (IIE)	BRESIL	Management	Nombre de votants : 33 Avis favorables : 26 Avis défavorables : 3 Abstentions : 4 FAVORABLE
Double-diplômes <i>Création</i>	Université de Tampere	FINLANDE	Physique	Nombre de votants : 33 Avis favorables : 33 Avis défavorable : 0 Abstention : 0 FAVORABLE
Double-diplômes <i>Renouvellement</i>	University of Tsukuba	JAPON	Biologie	Nombre de votants : 34 Avis favorables : 33 Avis défavorable : 0 Abstention : 1 FAVORABLE
Double-diplômes <i>Création</i>	Sofia University	BULGARIE	Management	Nombre de votants : 33 Avis favorables : 25 Avis défavorables : 3 Abstentions : 5 FAVORABLE
Diplôme délocalisé <i>Renouvellement</i>	Université Abomey-Calavi	BENIN	Santé publique	Nombre de votants : 33 Avis favorables : 32 Avis défavorable : 1 Abstention : 0 FAVORABLE
Diplôme délocalisé <i>Renouvellement</i>	Université Joseph KI-ZERBO de Ouagadougou	BURKINA FASO	Santé publique	Nombre de votants : 33 Avis favorables : 33 Avis défavorable : 0 Abstention : 0 FAVORABLE

Le président du conseil académique,

Dean LEWIS

